

DEMANDE D'ACTIVITÉ A TEMPS PARTIEL ANNUALISÉ A 50 %  
ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

1<sup>ère</sup> DEMANDE

RENOUVELLEMENT

Nom d'usage : ..... Prénom : .....  
 Nom de famille : .....  
 Grade : professeur des écoles  Instituteur  Statut : Stagiaire  Titulaire   
 Adresse personnelle : .....  
 Tél fixe : ... portable : ..... mail : .....

Lieu d'exercice (nom de l'école et commune) en 2017-2018 ..... à titre définitif  à titre provisoire   
 Poste occupé en 2017-2018 : adjoint  directeur  brigade  autre, préciser .....  
 Circonscription : .....  
 Autre situation en 2017-2018 (congé parental, disponibilité, C.L.M., C.L.D....) .....  
 Congé de maternité à la rentrée 2018 : OUI  NON  dates prévisibles : .....  
 Congé parental à la rentrée 2018: OUI  NON   
 Participerez-vous au mouvement départemental : OUI  NON

**MOTIF DE LA DEMANDE** : (joindre les pièces justificatives)

• **Temps partiel de droit** :

pour élever un enfant de moins de 3 ans ou pendant 3 ans à compter de l'arrivée au foyer d'un enfant adopté (joindre l'acte de naissance ou la photocopie du jugement d'adoption)

**Si votre enfant atteint 3 ans dans l'année scolaire 2018-2019 :**

demande de reprise à temps complet à la date du 3<sup>ème</sup> anniversaire de l'enfant

demande de temps partiel sur autorisation à compter du 3<sup>ème</sup> anniversaire de l'enfant jusqu'au 31 août 2019

pour donner des soins à conjoint, enfant à charge ou ascendant (joindre le certificat médical)

pour s'occuper d'un enfant, du conjoint ou d'un ascendant handicapé (joindre la photocopie des pièces indiquées dans la note de service)

pour handicap (joindre la photocopie de la notification de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

• **Temps partiel sur autorisation, motif à préciser** : .....

Votre période travaillée souhaitée :  période 1 (septembre / janvier)

période 2 (février / août)

période indifférente

Si le temps partiel annualisé ne peut vous être accordé pour des raisons de service, maintenez-vous votre demande de temps partiel :

OUI

NON

Si oui, précisez la quotité souhaitée :  50 %  1 jour libéré par semaine, (78.13, 77.08, 79.17, 81.25% selon le rythme scolaire de l'école)  80% annualisé

**Surcotation**: (hormis le temps partiel "élever un enfant de moins de 3 ans")

OUI

NON

Montant de la surcotation : se reporter aux annexes jointes à la note de service

Envoyer l'original à votre I.E.N. au plus tard le 25 janvier 2018, qui transmettra à la D.S.D.E.N..

Attention : aucune modification ne sera acceptée après le 31 mars 2018.

A, le

Signature de l'intéressé(e)